

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC**

6, Rue des Minimes – 13530 TRETTS  
Tél : 04 42 29 40 29



## **MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES POUR DES ACTIVITES SPORTIVES ET ARTISTIQUES**

**1/2021**

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
ACCORD CADRE  
ARTICLES L2123-1 et R2123-1  
DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

### **Cahier des Charges**

**Mode de consultation** : le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

**Personne publique** : Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

**Personne responsable du marché** : Madame Marie France LEFORT – Président

**Ordonnateur** : Madame Marie France LEFORT – Président

**Comptable assignataire** : Monsieur le Percepteur Receveur de TRETTS

**Personnes habilitées à donner les renseignements** :

- Mme Catherine CASANOVA : Renseignements administratifs – Tel : 04 42 29 40 29
- M. Joël ETRILLARD : Renseignements techniques – Tel : 04 42 29 40 28

## ▪ **Article 1 – Objet du marché**

Marché public de prestation de services pour des activités sportives et artistiques du Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc.

Le Syndicat Intercommunal permet à des enfants et à des adultes de découvrir, s'initier et se perfectionner à la pratique d'activités sportives et/ou artistiques.

**Marché de type Accord cadre avec émission de bons de commande** : Les prestations feront l'objet de bons de commande passés en application des articles L2125-1, R2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins (Par mail ou courrier).

Le marché est décomposé en 22 lots, constituant chacun un marché distinct.

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant en euros Maximum (H.T.)</b>
1	Activité équestre – zone est	39 500
2	Activité équestre – zone ouest	26 750
3	Activités nature	4 950
4	Artistique	11 500
5	Ateliers pâtisserie	15 000
6	BD / Dessin / Manga	4 750
7	BMX Race	10 000
8	Cirque	6 500
9	Danse	4 800
10	Escrime	4 350
11	Eveil Musical	4 500
12	Freestyle Foot	2 750
13	Gym aux agrès	7 100
14	Jeux de société	1 950
15	Pétanque	2 400
16	Planche à voile	3 600
17	Plongée et connaissance du milieu marin	4 700
18	Tennis	9 600
19	Théâtre	3 800
20	Vidéo / Cinéma	4 500
21	Voile	11 000
22	Yoga créativité	5 850

## ▪ Article 2 – Forme juridique du marché

### 2.1. Procédure adaptée

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

### 2.2. Transmission des documents par voie électronique

La transmission des documents devra se faire de façon dématérialisée. Les documents de consultation seront mis à disposition sous format pdf sur le site du Syndicat ou pourront être envoyés par mail sur simple demande.

La transmission électronique du dossier de candidature et de toutes les pièces s'y afférant, devra se faire par mail, exclusivement sur l'adresse dédiée : **marchepublicsiha@orange.fr**. Un accusé de réception sera adressé par mail.

Pour les candidats ne disposant pas des outils numériques adaptés, l'accès à un poste informatique connecté à Internet et un scanner seront mis à disposition, **sur rendez-vous**, dans les locaux du Syndicat, 6 Rue des Minimes à Trets. Les candidats souhaitant conserver une copie des documents numérisés devront apporter une clé USB.

### 2.3. Durée du marché

La durée du présent marché court à compter de la date de notification de ce dernier à l'attributaire par courriel avec accusé de réception et prendra fin le **31 décembre 2022, à l'exception des activités engagées pour l'année scolaire qui pourront se terminer au 30 juin 2023**.

### 2.4. Marché de type accord cadre avec émission de bons de commande

Le présent marché est passé selon la procédure des articles L2125-1, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Les mentions devant figurer sur chaque bon de commande sont les suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire,
- La date et le numéro du marché,
- La date et le numéro du bon de commande,
- La nature et la description des prestations à réaliser,
- Les délais d'exécution (date de début et de fin),
- Les lieux d'exécution des prestations,
- Le montant du bon de commande.

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur pourront être honorés par le ou les titulaires.

La durée d'exécution d'un bon de commande ne peut pas excéder la date fixée de la fin du marché.

### ▪ **Article 3 – Délais d'exécution**

#### **3.1. – Délais de base**

Les délais d'exécution se confondent avec la durée du marché précisée à l'article 2.3 du présent document. Les bons de commande précisent ces délais en cas de besoin.

Les délais et dates d'exécution sont en principe déterminés en fonction du planning prévisionnel du titulaire. Toutefois, des modifications peuvent y être apportées dans les conditions de l'article 3.2 ci-dessous.

#### **3.2. – Modifications de délais**

Les délais et dates de réalisation peuvent faire l'objet de modifications en considération notamment des conditions météorologiques ou des empêchements indépendants de la volonté des deux parties.

En tout état de cause, des modifications de calendrier pourront intervenir d'un commun accord entre les parties, obligation faite au titulaire d'en informer au préalable le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc et d'avoir obtenu son agrément au moins trois semaines avant la date d'exécution concernée.

### ▪ **Article 4 – Condition d'exécution des prestations**

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché). En cas de réalisations de prestations non conformes, le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc pourra appliquer une décote proportionnelle aux écarts constatés par rapport à la prestation demandée.

# Caractéristiques techniques par lots

## LOT 1 – *Activité Equestre Zone Est*

Le titulaire du marché pour le lot 1 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être impérativement situé en zone Est (**\* voir plan ci-dessous**)
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **640** enfants sur l'ensemble de l'année (hors vacances de Noël) répartis selon les modalités ci-dessous.
- Accueillir **250** stagiaires de tout niveau (débutant à perfectionnement) durant 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures par séance, soit en journée à raison de 3 h le matin et 3 h l'après-midi, durant les vacances scolaires (hors Noël),
- Accueillir des groupes d'enfants de 4 à 16 ans à raison d'une séance de 2 h, une fois par semaine soit **380** enfants environ, par groupe de 10 à 15 enfants durant les vacances scolaires et certains mercredis après-midi définis en accord avec l'adjudicateur.
- Accueillir **10** enfants une fois par semaine à raison de 2 h par séance en dehors des vacances scolaires.
- Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes ...),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Disposer d'un manège couvert ou accepter de reporter les cours en cas d'intempéries,
- Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Être affilié à la Fédération Française d'Équitation,
- Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation,
- Fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l'encadrement de ladite activité,
- Proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage des galops en fin de stage,

**Les candidats devront indiquer s'ils acceptent les séances dites « à la carte » pour une seule demi-journée et, le cas échéant, faire une proposition tarifaire.**

### \* Plan

#### Zone Ouest

* Beurecueil	* St Antonin
* Châteauneuf le rouge	* Rousset
* Fuveau	

#### Zone Est

	* Pourrières
* Puylobier	* Pourcieux
* Trets	
* Peynier	

## LOT 2 - *Activité Equestre Zone Ouest*

Le titulaire du marché pour le lot 2 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être impérativement situé en zone ouest (**\* voir plan ci-dessous**),
- Être en mesure d'assurer des stages d'équitation pour environ **140** enfants de 6 à 16 ans répartis sur 12 semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Proposer des stages de tout niveau (débutant à perfectionnement), durant 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures par séance, soit en journée à raison de 3 h le matin et 3 h l'après-midi,
- Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes ...),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Disposer d'un manège couvert ou accepter de reporter les cours en cas d'intempéries,
- Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Être affilié à la Fédération Française d'Equitation,
- Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation,
- Fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l'encadrement de ladite activité,
- Dans le cas d'inscription à la journée, le titulaire du marché devra proposer aux stagiaires la possibilité d'assurer la garderie des enfants pendant la période de fin de séance du matin et début de séance de l'après-midi,
- Proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage de galops en fin de séance.

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**

### **\* Plan**

<b><u>Zone Ouest</u></b>	<b><u>Zone Est</u></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>* Beaucueil</li><li>* St Antonin</li><li>* Châteauneuf le rouge</li><li>* Rousset</li><li>* Fuveau</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Puylobier</li><li>* Pourrières</li><li>* Pourcieux</li><li>* Trets</li><li>* Peynier</li></ul>

## LOT 3 – Activités Nature

---

Le titulaire du marché pour le lot 3 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être en mesure d'assurer des stages à thématique activités nature, à raison de cinq séances de 3 heures maximum, du lundi au vendredi, pour environ **66** enfants de 4 à 13 ans, répartis sur 11 semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \* ,
- Proposer des activités nature diversifiées, de type contacts avec les animaux, approche des insectes, plantations, sensibilisation à l'environnement, activités manuelles en lien avec la nature..., adaptées à l'âge des participants,
- Réserver les places attribuées dans le cadre du marché jusqu'à la date limite fixée d'un commun accord entre les parties. Au-delà les réservations de stages pourront être annulés par le titulaire.
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**

## LOT 4 – Artistique

---

Le titulaire du marché pour le lot 4 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **110** stagiaires de 4 à 13 ans, répartis sur l'année\*,
- Proposer des ateliers artistiques diversifiés et appropriés à l'âge des participants,
- Accueillir **90** stagiaires environ de 7 ans et plus durant les vacances scolaires\* (Hiver, Printemps, Été, Automne) :
  - Stages du lundi au vendredi.
  - Durée : cinq demi-journées à raison de 3 h par séance et/ou journée à raison de 6 h.
  - Journée et demi-journée à la carte (optionnel).
- Accueillir **20** enfants environ, hors vacances scolaires :
  - Atelier le mercredi après-midi.
  - Durée : 2 h par groupe de 10 à 15 enfants de 4 à 7 ans.
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique des activités,
- Fournir avant chaque période, la liste des intervenants et leurs diplômes,

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**

## **LOT 5 – Ateliers Pâtisserie**

---

Le titulaire du marché pour le lot 5 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Pâtisserie, à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, pour environ **120** enfants de 4 à 16 ans, répartis sur 10 semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Proposer un apprentissage de la pâtisserie adapté à l'âge des participants avec des réalisations diversifiées chaque jour,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**

## **LOT 6 – BD / Dessin / Manga**

---

Le titulaire du marché pour le lot 6 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Dessin, BD et Manga, à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, pour environ **72** enfants de 8 à 16 ans, répartis sur 6 semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**



## **LOT 7 – BMX Race**

---

Le titulaire du marché pour le lot 7 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages BMX pour environ **115** enfants de 6 à 16 ans du lundi au vendredi à raison de cinq demi-journées de trois heures, répartis sur 12 semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Être affilié à la Fédération Française de BMX,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique du BMX (vélo, casque, ...),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité, les diplômés.

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**

## **LOT 8 – Cirque**

---

Le titulaire du marché pour le lot 8 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer 2 semaines de stages de 5 jours de 9 h à 16 h 30, répartis entre les vacances de Printemps et d'Eté,
- Assurer la surveillance des enfants pendant le temps de repas,
- Le candidat pourra proposer une garderie complémentaire au stage (matin et soir),
- Proposer les ateliers suivants : Assiette chinoise, Mini trampoline, Jonglage, Trapèze, Rouleau, Clown, Acrobatie, Main à main, Fil de fer, Corde lisse, Boule d'équilibre, etc...,
- Accueillir **entre 20 et 30** stagiaires par stage, à partir de 7 ans, soit environ entre **50 et 60** stagiaires,
- Assurer les stages dans une salle mise à disposition par le SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Organiser la présentation du travail réalisé sous forme de spectacle, d'ateliers participatifs ou de montage vidéo à l'issue du stage.

**Le candidat devra préciser dans son mémoire technique, le nombre d'intervenants prévus et le nombre d'enfants pouvant être accueillis.**

## LOT 9 – Danse

---

Le titulaire du marché pour le lot 9 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'initiation à la danse, à raison de cinq séances d'au moins 1h30, du lundi au vendredi, répartis sur 12 semaines maximum durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **96** enfants de 4 à 16 ans,
- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins ou dans une salle réservée par le titulaire du marché (dans la limite du périmètre des Communes du SIHA),
- Faire découvrir différents styles de danses tout au long de la semaine,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, équipements aux normes),
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,
- Organiser la présentation du travail réalisé sous forme de spectacle ou création d'une chorégraphie à l'issue du stage.
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**

## LOT 10 – Escrime

---

Le titulaire du marché pour le lot 10 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'initiation et de perfectionnement à la pratique de l'escrime, à raison de cinq séances de 2 heures, du lundi au vendredi, répartis sur 6 semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **72** enfants de 4 à 16 ans,
- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins (dans la limite du périmètre des Communes du SIHA),
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, équipements aux normes), affiliation à la Fédération Française d'Escrime,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**

## LOT 11 – *Eveil Musical*

---

Le titulaire du marché pour le lot 11 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'éveil musical à raison de cinq séances de 2 heures, du lundi au vendredi, pour environ **120** stagiaires, par groupe de 12 à 15 enfants de 4 à 6 ans, répartis sur 10 semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Le travail proposé devra être axé autour du développement de la motricité et de l'attention grâce à la découverte d'un large éventail d'instruments et de styles de musiques, au travers de l'écoute et de la pratique. **La réalisation d'un instrument de musique ou une présentation du travail réalisé sous forme de spectacle clôturera le stage.**
- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins (dans la limite du périmètre des Communes du SIHA),
- Proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments...),
- Fournir avant la séance le nom de la personne encadrant l'activité, les diplômes,

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**

## LOT 12 – *Freestyle Foot*

---

Le titulaire du marché pour le lot 12 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Freestyle foot, à raison de cinq séances de 2 heures, du lundi au vendredi, pour environ **48** enfants de 7 à 16 ans, répartis sur 6 semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**

## **LOT 13 – Gymnastique aux agrès**

---

Le titulaire du marché pour le lot 13 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **255** enfants, répartis sur 11 semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Proposer des stages de gymnastique aux agrès, du lundi au vendredi à raison de 3 heures par séance, de débutant et perfectionnement, pour **66** stagiaires environ durant les vacances scolaires pour les enfants de 5 à 16 ans, pour la pratique de la gym sportive (agrès, sol, poutre, saut cheval, barres asymétriques),
- Accueillir des groupes de 12 à 15 enfants de 7 à 16 ans à raison d'une séance de 2 h par groupe une à quatre fois par semaine pour la période d'été (environ **180** enfants sur **16 séances**).
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes) et être affilié à la Fédération Française de Gymnastique,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,

*\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.*

## **LOT 14 – Jeux de Société**

---

Le titulaire du marché pour le lot 14 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Jeux de société, à raison de cinq séances de 3 heures maximum, du lundi au vendredi, pour environ **40** enfants de 4 à 8 ans, répartis sur 4 semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

*\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.*

## LOT 15 – Pétanque

---

Le titulaire du marché pour le lot 15 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'initiation à la pétanque à raison de cinq séances de 3 heures maximum, du lundi au vendredi, pour **40** enfants de 7 à 16 ans, répartis sur au moins trois semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, équipements aux normes), affiliation à la Fédération Française de Pétanque,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**

## LOT 16 – Planche à Voile

---

Le titulaire du marché pour le lot 16 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être situé impérativement sur le littoral entre Marseille et Bandol,
- Proposer des stages adultes et enfants à partir de 8 ans, de niveau débutant et perfectionnement, pratique de la planche à voile et du funboard, du lundi au vendredi entre 2 h et 3 h par jour (à préciser dans le mémoire technique), sur une plage horaire comprise entre 13 h 30 et 18 h,
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **30** stagiaires, répartis entre le 27 juin 2022 et le 26 août 2022 \*,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes) et être affilié à la Fédération Française de Voile,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- La confirmation des stages de la part de l'adjudicateur devra intervenir au plus tard le 14 juin pour le mois de Juillet et le 19 juillet pour le mois d'août.
- Fournir en fin de stage, à chaque stagiaire, une attestation de niveau et un livret permettant de suivre sa progression ou un passeport voile fédéral.
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

**\* En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**

## **LOT 17 – Plongée et connaissance du milieu marin**

---

Le titulaire du marché pour le lot 17 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Se situer impérativement sur le littoral à proximité de Marseille ou La Ciotat,
- Accueillir 8 enfants de **6 à 8 ans** pour un stage de 5 jours du **18 au 22 Juillet 2022**.  
**Programme indicatif** : Sensibilisation au milieu marin, connaissance d'un port et de ses activités, randonnée aquatique palmée et sentiers sous-marins, sortie bateau, rencontre avec des pêcheurs, observation des oiseaux, découverte du littoral...
- Accueillir 8 enfants de **9 à 12 ans** pour 1 stage de 5 jours **du 25 au 29 Juillet 2022**.  
**Programme indicatif** : Sensibilisation au milieu marin, découverte aquatique en randonnée palmée depuis la plage, activité terrestre et sortie bateau, découverte de sentiers sous-marins, des activités subaquatiques, un baptême de plongée et 2 plongées avec bouteilles...
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française de Plongée ou toute autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- La confirmation des stages de la part de l'adjudicateur devra intervenir au plus tard le **14 Juin**. Au-delà les réservations de stages pourront être annulés par le titulaire.

## **LOT 18 – Tennis**

---

Le titulaire du marché pour le lot 18 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'initiation au tennis pour environ **160** stagiaires de 7 à 16 ans, de niveaux débutant et perfectionnement, du lundi au vendredi à raison de 3 h/jour, répartis sur 12 semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Être affilié à la Fédération Française de Tennis,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité, les diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires (activités, durées, âges...) mais devra en premier lieu répondre à la demande du cahier des charges.

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**

## **LOT 19 – Théâtre**

---

Le titulaire du marché pour le lot 19 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer 3 stages de théâtre du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, pour environ **40** enfants de 7 à 15 ans, répartis sur quatre semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Accueillir des stagiaires
- S'adresser aussi bien aux débutants qu'aux stagiaires confirmés. Les techniques de base devront être abordées,
- Organiser la présentation du travail réalisé sous forme d'un spectacle en fin de stage.

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné.**

## **LOT 20 – Vidéo / Cinéma**

---

Le titulaire du marché pour le lot 20 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages sur le thème du montage vidéo et du cinéma, sur cinq jours, pour environ **50** enfants de 7 à 14 ans, répartis sur trois semaines minimum pendant les vacances scolaires (hors Noël),
- Le travail proposé devra aborder le jeu d'acteur, la cinématographie et le montage vidéo,
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité, les diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires (activités, durées, âges...).

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné.**

## LOT 21 – Voile

---

Le titulaire du marché pour le lot 21 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être situé impérativement sur le littoral entre Marseille et Bandol,
- Proposer des stages de voile pour adultes et enfants à partir de 7 ans, de niveau débutant au niveau perfectionnement, du lundi au vendredi 2 h 30 à 3 h par jour (à préciser dans le mémoire technique), sur une plage horaire comprise entre 13 h 30 et 17 h,
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **80** stagiaires, répartis entre le 27 juin 2022 et le 26 août 2022 \*
- Proposer les supports de type Optimist, Laser « pico » ou catamaran, adaptés à l'âge et à la pratique des différents publics.
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de la voile (combinaison, shorty, harnais, gilet de sauvetage...),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité et les diplômes,
- Être affilié à la Fédération Française de Voile,
- Fournir en fin de stage, à chaque stagiaire, une attestation de niveau et un livret permettant de suivre sa progression ou un passeport voile fédéral.
- La confirmation des stages de la part de l'adjudicateur devra intervenir au plus tard le 14 juin pour le mois de Juillet et le 19 juillet pour le mois d'août.
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires (sports adaptés, autres tranches d'âge...).

**\* En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**

## LOT 22 – Yoga créativité

---

Le titulaire du marché pour le lot 22 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Yoga créativité, à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, pour environ **65** enfants de 3 à 12 ans, répartis sur 6 semaines durant les vacances scolaires (hors Noël) \*,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Proposer un repas pour les enfants inscrits en journée,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

**\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, un prorata sera appliqué.**



▪ **Article 5 – Prix du marché**

Caractéristiques des prix pratiqués :

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables durant la durée du marché.

**Fait à  
L'attributaire**

**Fait à Trets, le  
Le Pouvoir adjudicateur**

**Lu et approuvé, paraphé, cachet**

**Marie France LEFORT,  
Président**